De: Geipan
Envoyé: mardi 27 janvier 2009 15:31
À:
Objet: Suivi cas d'observation Base aérienne 125 de ISTRES (13) 25.01.2009

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre mail concernant un cas d'observation du 25 janvier dernier, et nous vous remercions.

Nous restons dans l'attente du procès-verbal n°24/09 de la BGA d'ISTRES.

Cordialement,

GEIPAN
Centre National D'Etudes Spatiales
18 Avenue BELIN
31401 TOULOUSE CEDEX 9
BPI 2911
Tél : 05.61.27.48.01 - Fax : 05.61.28.31.82

-----Message d'origine-----
De :
Envoyé : mardi 27 janvier 2009 14:29
À : Geipan
Objet : RENSEIGNEMENT : O.V.N.I

TXT

BRIGADE DE GENDARMERIE DE L AIR DE INFORME LE CNES TOULOUSE DU FAIT QU UN
MILITAIRE DE LA BASE AERIENNE 125 DE ISTRES A ETE TEMOIN D UN PHENOMEME LUMINEUX NON EXPLIQUE QU IL A FILME A L AIDE DE SON CAMESCOPE PERSONNEL ET QU IL DETIENT SUR SUPPORT OPTIQUE VIDEO.

LES FAITS SE SONT PASSES DIMANCHE SOIR 25 JANVIER 2009 ENTRE 19H05 ET 20H00 ET ONT PERDURE PENDANT PLUS DE 17 MINUTES. LE PHENOMENE PARAISSAIT SITUE AU DESSUS DE LA BASE AERIENNE. LA VIDEO FAITE PAR LE PERMET D OBSERVER UN PHENOMENE LUMINEUX PUISSANT ET RES CONCENTRE, FAIT DE LUMIERES BLEUES ET BLANCHES. LES ZOOMS EFFECTUES PERMETTENT DE DISTINGUER TRES CLAIREMENT UNE FORME OVOIDE AVEC LA PARTIE SUPERIEURE PLATE ET DES DESSINS GEOMETRIQUES LUMINEUX APPARAISSANT PAR MOMENT SUR LA FACE. L OBJET SEMBLAIT INSTABLE ET SE MAINTENAIT EN L AIR. L ESTIMATION DE L IMPORTANCE EN TERME DE GROSSEUR NE PEUT PAS ETRE PRECISE CAR AUCUN REPERE N EST POSSIBLE DANS L ESPACE FILME.

SELON LA DECLARATION FAITE ET RECUEILLIE PAR PROCES-VERBAL N° 24 /09 , LE PRECISE QUE LE PHENOMENE A BRUTALEMENT ET TRES RAPIDEMENT DISPARU DANS UNE FUITE VERTICALE DANS L ATMOSPHERE.

AUCUNE DISCOTHEQUE OU SOURCE CONNUE POUVANT PROJETER UNE TELLE IMAGE CONCENTREE
N EXISTE DANS LES APPROCHES DE LA BASE.

LE CMC DE LA BASE (TOUR DE CONTROLE) INTERROGE SUR CE PHENOMENE N A EU AUCUN ELEMENT A NOUS FOURNIR. VERIFICATIONS EN COURS AUPRES DE LA TOUR CIVILE DE L AEROPORT DE MARSEILLE PROVENCE.

LA COPIE DE LA VIDEO VA ETRE EFFECTUEE POUR LA PROCEDURE.